



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-
VILAINE

CANTON DE
LE RHEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARULT

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Par suite d'une convocation en date du 6 février 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 11 février 2026 à 19h30 sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.

Etaient présents : ARMAND Régine, CILLARD Nathalie, DETOC Erwan, GARIN Julien, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel (pouvoir de M. Besson), MAGAND Jean, MORRE Patrick, RAVEL Jean-Jacques (pouvoir de Mme Bouquet), TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 C.G.C.T.

Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : BESSON Etienne (pouvoir à M. Lebois), BOUQUET Christiane (pouvoir à M. Ravel), DOMEK Lucie, DUMORTIER Jean, GUILLEMOIS Alain,

Secrétaire : Myriem TREHIN

N°1/2026

Approbation du Procès-verbal - séance du 10 décembre 2025

Madame la Maire invite l'assemblée municipale à approuver :

- Le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2025

N°2/2026

Bâtiment Médiathèque : Avenant n°2 – Lot n°15 Electricité

Madame Régine ARMAND, Maire, informe le Conseil municipal que, suite à des modifications mineures dans les solutions techniques retenues, l'avenant suivant est proposé pour le lot n°15- Electricité, **en application de l'article L.2194-1 du Code de la Commande publique (modifications non substantielles)** :

Projet Médiathèque				
Lot	Entreprise	N° avenant	Montant H.T.	Objet de l'avenant
15-Electricité courant fort courant faible	BELLAY JP Rennes	N°2	- 1510.00€ H.T.	- Plus-values dans les locaux Cafétéria/presse et salle mutualisée - Moins-values dans les espaces lecture

Pour rappel, le montant initial du lot n°15 était de 32 000€ H.T.

Avenant 1 : + 398.00€ H.T.

Avenant 2 : - 1510.00€ H.T.

Soit une **diminution** de 3.47%, pour un montant total cumulé de 30 888€ H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- Autorise la signature de l'avenant tel qu'exposé ci-dessus,
 - Avenant n°2 au lot n°15 « Electricité » - BELLAY JP RENNES : - 1510.00€ H.T.

N°3/ 2026

Médiathèque : partenariat avec la M.D.I.V. – Dispositif « Daisy dans vos bibliothèques »

Madame Régine ARMAND, Maire, informe l'assemblée municipale que la candidature de la Médiathèque de La Chapelle Thouarault a été retenue par la M.D.I.V. (Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine) pour le dispositif « Daisy dans vos bibliothèques ».

Ce dispositif permet de faire connaître et de donner accès au fonds de documents de la Médiathèque Valentin Haüy, accessibles aux porteurs de troubles ou de handicaps empêchant la lecture (80 000 livres audio en format DAISY).

L'implication dans ce dispositif est formalisée par la signature d'une charte de partenariat avec la M.D.I.V. La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable sur décision expresse.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide :

- autorise la signature de la convention exposée ci-dessus avec la M.D.I.V.

N°4/2026

Conseil en architecture et urbanisme : Avenant de prolongation de la convention avec le Conseil Départemental

Madame Régine ARMAND, Maire, rappelle à l'assemblée municipale, que la Commune de La Chapelle Thouarault a contractualisé depuis au moins 2003 avec le Conseil Départemental, pour un conseil en architecture et urbanisme, destiné aux particuliers et aux élus, sur demande.

La dernière convention a couru sur trois ans et s'achevait normalement au 31/12/25. Compte tenu des échéances électorales à venir, le Conseil départemental propose un avenant de prolongation d'une année, aux mêmes conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ Autorise la signature de l'avenant exposé ci-dessus

N°5/2026

**Lotissement « Résidence de la Cour Nicole » :
Dénomination d'une nouvelle voie**

Monsieur Jean Magand, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle à l'assemblée municipale qu'un lotissement de 6 maisons individuelles va être mis en œuvre au niveau de la Ruisselée/Cour Nicole.

Une nouvelle voie, desservant les futures maisons, va être aménagée. Il est proposé de l'appeler « Impasse de la Cour Nicole ».

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

○ Décide de nommer la future voie : « Impasse de la Cour Nicole ».

N°6/2025

**Assainissement :
Rapport 2024 annuel sur le prix et la qualité du service public**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public « Assainissement » pour l'année 2024, doit faire l'objet d'une communication en séance publique du Conseil municipal de chaque commune membre de Rennes-Métropole. Une présentation synthétique est jointe à la présente note et le rapport est également mis à disposition du public

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public assainissement de Rennes-Métropole.

Liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2026 : ouverture de crédits

Le budget primitif du budget principal pour l'année 2026 sera soumis au vote du Conseil Municipal en mars 2026. Mme Myriem TREHIN, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal que des dépenses devront peut-être être engagées, avant ce vote, pour les besoins en investissement (en cas d'opérations urgentes). Le C.G.C.T. permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier jusqu'à l'adoption du budget **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement au titre de 2026, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2025 aux imputations correspondantes, avant l'adoption du B.P. 2026

Le Secrétaire de séance
Myriem TREHIN

La Mair
Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
Fait à La Chapelle Thouarault.